



**ACTING  
FOR LIFE**

**Synthèse et premiers enseignements du  
partenariat Organisation de Producteurs/Inter-  
collectivité.**

**Le cas de la contractualisation au nord-Bénin entre l'EPCI-  
Pendjari et l'UDOPER AD.**

# 1- Préambule

Depuis maintenant plus de 10 ans, Acting For Life coordonne des projets d'envergure multi-pays et multi-partenaires sur la filière agropastorale :



A travers l'ensemble de ces programmes, ce sont plus de 50 points d'eau, 10 000 tonnes d'aliment-bétail, une cinquantaine d'infrastructures marchandes, une cinquantaine d'aires de pâtures et de repos mais aussi quasiment 10 000 km de pistes sécurisés sur l'ensemble des territoires d'intervention.

Cependant, la mise en œuvre de ces projets ne se limite pas aux seuls investissements. Afin d'assurer une pérennité aux actions entreprises, AFL accompagne leur portage institutionnel à travers la consolidation ou l'accompagnement de regroupements de collectivités décentralisées. Ce portage politique, cet ancrage institutionnel pourrait se situer à l'échelle communale. Toutefois, une telle échelle d'intervention serait trop restreinte pour répondre aux enjeux de l'agro-pastoralisme. En effet, si les marchés à bétail sont du ressort des communes, leurs approvisionnements ne peuvent se faire sans l'existence de pistes à bétail sécurisées traversant plusieurs communes, sans un dispositif d'approvisionnement en intrants disposé sur tout le territoire en des lieux stratégiques assurant une meilleure productivité... (cf, note AFL <https://acting-for-life.org/note-technique-la-realisation-dinfrastructures-marchandes-agropastorales/>),

L'échelle d'intervention et de réflexion doit donc se faire à *minima* au niveau intercommunal. La réflexion d'un développement cohérent de l'agropastoralisme sur un territoire donné doit donc être portée **par des inter-collectivités**.

Si le portage est du ressort d'un regroupement de collectivités, le suivi de la dynamique de la filière peut être réalisé par des organisations de producteurs. Et, il n'y a pas en tant que tel de doublon avec les services techniques déconcentrés. En effet, ces derniers continuent d'assurer la continuité et la cohérence de la politique nationale et mettent leur expertise à la disposition de l'inter-collectivité. L'OP, quant à elle, apporte sa connaissance des acteurs de la filière, des pratiques et des stratégies pour contourner certaines difficultés. Il ne s'agit en

fait que d'officialiser un mandat déjà rempli par les OP sur certains territoires lorsqu'elles interviennent pour régler des conflits que cela soit sur les infrastructures marchandes ou les aménagements agropastoraux. Ce suivi/supervision de la part de l'OP fait l'objet d'un contrat avec l'inter-collectivité et est rémunéré en partie sur la base des recettes tirées par les infrastructures marchandes sur le territoire de l'inter-collectivité (cf, film d'animation détaillant la démarche, <https://acting-for-life.org/une-proche-territoriale-pour-le-developpement-de-la-filiere-agropastorale/>).

Au nord-Bénin, nous en sommes à la deuxième convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de la Pendjari (EPCI-Pendjari) et l'Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de ruminants de l'Atacora/Donga (UDOPER AD). Cette note a pour objectif de dresser un premier bilan de cette contractualisation entre OP et inter-collectivité.

## ***2- La convention EPCI Pendjari/UDOPER AD.***

La mise en place du processus de conventionnement entre l'UDOPER et un regroupement de collectivités a démarré en 2015 dans le cadre du Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Agropastoraux en Afrique de l'Ouest (PARSAO) financé par l'Agence Française de Développement à travers l'outil de financement « Convention Programme ».

Dans le cadre du PARSAO, les partenaires de mise en œuvre étaient l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) et l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (ANOPER) à travers son démembrement au niveau départemental l'UDOPER AD.

Pour mener au mieux ce processus d'approche territoriale conduisant à une contractualisation entre OP et regroupement de collectivités, il convient de passer par plusieurs étapes :

### **Étape 1 : La délimitation du territoire.**

La délimitation du territoire est liée à de multiples facteurs. Il y a bien évidemment la dynamique de la filière. Il serait absurde de cibler une commune qui n'aurait que très peu d'activités d'élevage de ruminants. Il convient de s'assurer de l'engagement des élus, des initiatives similaires existant sur les territoires limitrophes et transfrontaliers...Enfin, et surtout, quand il existe déjà un regroupement de collectivités, il faut voir dans quelle mesure il est possible de s'appuyer sur ce dispositif plutôt que de multiplier les inter-collectivités.

Tous ces éléments ont conduit à l'identification de l'EPCI Pendjari regroupant les communes de Matéri, de Tanguiéta et de Cobly. Ce territoire est stratégique de par sa position transfrontalière avec le Togo et le Burkina-Faso. Des dynamiques similaires de regroupement de collectivités existent au Togo dans la région des Savanes et au Burkina-Faso dans la région de l'Est.

Ces communes sont reliées par des pistes à bétail et chacune d'elle dispose d'une infrastructure marchande :

- ✓ Matéri dispose d'un marché à bétail construit par l'UEMOA en 2014,
- ✓ Cobly dispose d'un marché à bétail construit par la Coopération Technique Belge en 2013,
- ✓ Tanguiéta dispose d'un quai d'embarquement construit dans le cadre du PRAPE en 2014.

## Etape 2. Elaboration et mise en place du dispositif technique

Une fois le territoire provisoirement défini, il convient de définir, dans un premier temps, le plus précisément possible, le dispositif technique de suivi/supervision qui sera mis en place sur les aménagements situés au niveau du territoire.

Concernant les suivis des infrastructures marchandes, il s'agit de s'appuyer sur les comités de gestion gérant ces infrastructures, et de les structurer au besoin. Concernant les pistes, des comités de suivi sont mis en place tout au long du couloir.

Types d'infrastructures / aménagements (si piste préciser le nombre de KM)	Localisation (région/ localité)	Type de comité (suivi ou gestion)	Nombre de comités déjà en place à date	Nombre de membres
Piste Tiélé-Doga 50 km Piste Nambouli-Kouanténi 38 km	Piste reliant Matéri à Tanguiéta Piste reliant Matéri à Coby	comité de suivi	9 8	7 pour chaque comité soit 119 personnes
Marché à bétail	Commune de Matéri	comité de gestion	1	9
Marché à bétail	Commune de Djougou( Arrondissement de Bougou)	comité de gestion	1	9
Marché à bétail	Commune de Coby ( Arrondissement Tokibi)	comité de gestion	1	7
Point d'au Pitiba	Commune de matéri/ Pitiba	comité de gestion	1	5

Liste des comités sur le territoire EPCI Pendari.

Une fois le dispositif mis en place et pensé dans ses moindres détails, il convient d'évaluer le coût de fonctionnement de ce dispositif. L'objectif sera, sur la base des aménagements mis en place, d'obtenir un coût de fonctionnement unitaire pour chaque type d'aménagement. Il convient de souligner que le calcul doit également prendre en considération un coût lié à la supervision de l'ensemble des comités de suivi et de gestion sur le territoire. Etendue à l'ensemble de territoire et multiplié par l'ensemble d'aménagements similaires, cela donnera une estimation budgétaire de suivi/supervision de la filière agropastorale sur une année.

Comités de suivi du couloir de passage Doga-Tiéélé		COUT SUIVI ET SUPERVISION	
COGES	Tronçon couvert	coutsuivi/an COGES	cout supervision annuel
Tiéélé	Tiéélé - Mamossa 4 Km	55 440	•02 sorties de 3 jours/mois (mars- juin) •01 sortie de 3 jrs/mois (juillet –février) •Cout d'une sortie (entretien agent, carburant et entretien moto) •Salaire superviseur (40% de temps)
Mamossa	Mamossa - Porhoun 7 Km	61 920	
Mossahoun/ Somou	Porhoun - Somou 8 Km	61 920	
Yondisseri	Somou -Yondisseri 3,5 Km	48 960	
Nagassega-kani	Yondisseri Nagasseni-kani 4 Km	55 440	
KANI -SERI	Nagassega-Kani -Kani-Séri 3 Km	48 960	
Tchanhoun-Cossi	Kani-Séri - chanhoun-Cossi 7 Km	61 920	
Pitiba	Tchahoun-Cossi-Gouandé 6 Km	61 920	
Doga	Gouandé -Doga 8Km	61 920	
<b>TOTAL</b>	<b>50,5 km</b>	<b>518 400 FCFA</b>	
2 214 400	44 288/km/an	10 368/Km/an	33 920 fcfa

Figure 1Détail du calcul de suivi/supervision des pistes

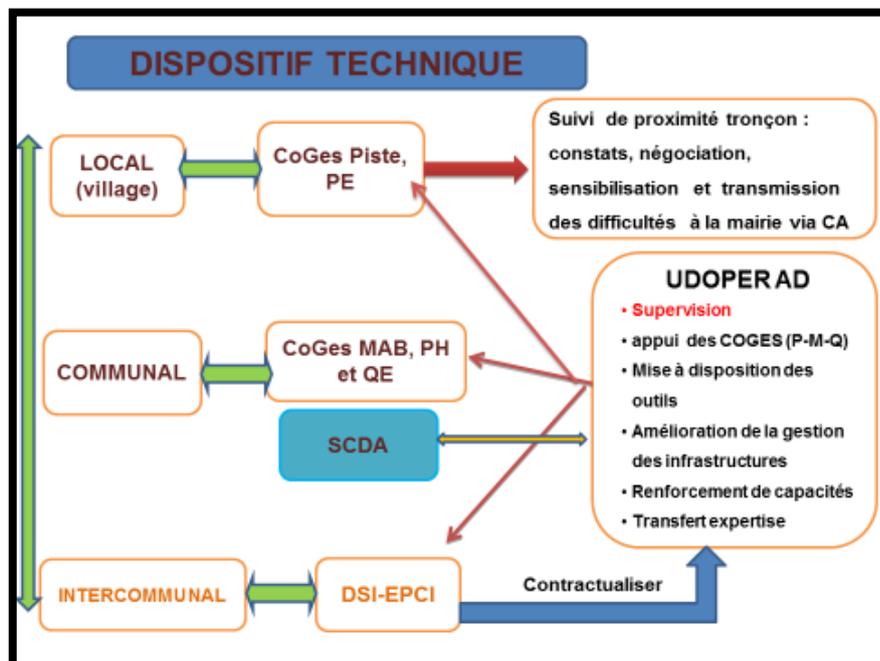
Ce travail de calcul de coût soit également être rapproché d'un travail de couverture de ces coûts à travers les recettes dégagées par les collectivités sur les infrastructures marchandes.

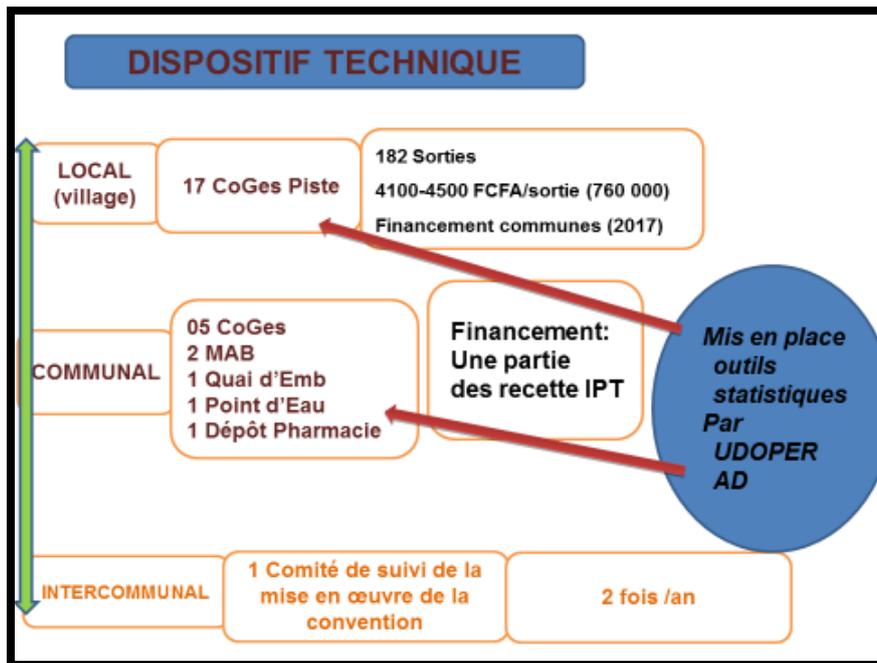
CLE DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF 2017 et 2018				
Communes	Matéri	Tanguieta	Cobly	Total en fcfa
Recette en FCFA en 2016	4 104 000	730 000	1 316 000	6 150 000
Cout normal dispositif (Sup+suivi / pistes PE et IM)	2 588 746	463 656	811 398	3 863 800
Part budget 2017	1 000 000	300 000	500 000	1 800 000
<b>%Budget dispositif/commune</b>	<b>26%</b>	<b>8%</b>	<b>13%</b>	<b>46%</b>

Répartition budgétaire du coût du dispositif entre les 3 communes de l'espace EPCI.

### **Etape 3 : Le dispositif d'ingénierie institutionnelle et la convention**

A ce stade, il s'agit d'appuyer une dynamique de regroupement de collectivités ou de s'appuyer comme dans le cadre du Bénin sur l'existant, en l'occurrence l'EPCI Pendjari. Le dispositif technique de suivi/supervision ainsi que son coût ont été présentés aux autorités communales.





En décembre 2017, les autorités communales des 3 collectivités de l'EPCI ont signé une convention test d'un an avec l'UDOPER AD avec un engagement financier d'1,8 millions de Fcfa. Cette convention a été renouvelée en 2018 pour une période de 2 ans. Chaque année le mandataire, l'UDOPER AD présente une analyse de la filière concernant l'année écoulée et fait des recommandations à l'encontre des membres de l'EPCI.

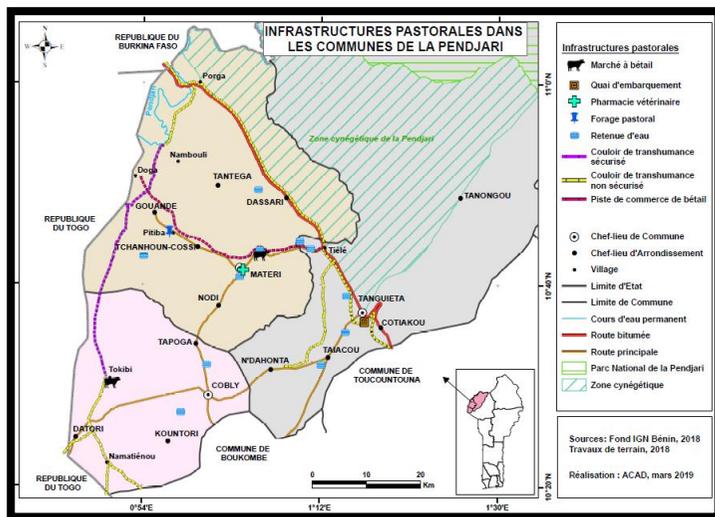
## ***Principaux Enseignements du partenariat UDOPER AD/EPCI***

De nombreux enseignements peuvent être tirés après quasiment 2 années de contractualisation entre une inter-collectivité et une OP. Parmi les éléments positifs, nous pouvons retenir :

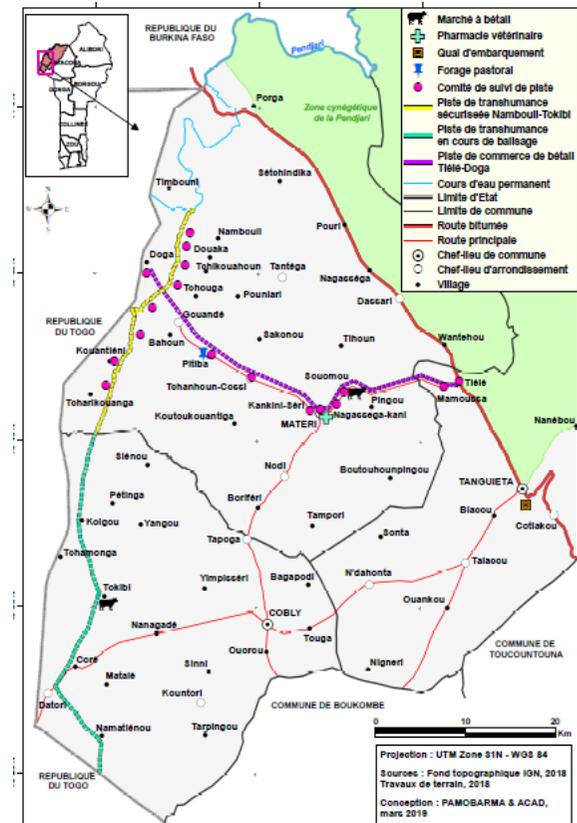
### ***1) L'amélioration du niveau de suivi des infrastructures agropastorales,***

De l'avis des élus, cette convention améliore le suivi et leur compréhension de la dynamique agropastorale sur leur territoire. Pour rappel chaque année, l'UDOPER AD remet un rapport d'analyse d'annuel de la filière et présente les résultats de l'année lors d'un atelier bilan devant une cinquantaine de participants (élus, autorités déconcentrées, autorités traditionnelles, membres de la société civile).

Cette présentation bilan est très détaillée et permet d'avoir une compréhension d'ensemble de la filière (cf, page suivante, présentation cartes et schéma) tout en saisissant les évolutions sur chaque infrastructure marchande.



Aménagements agropastoraux sur le territoire



Positionnement des comités de suivi le long des pistes

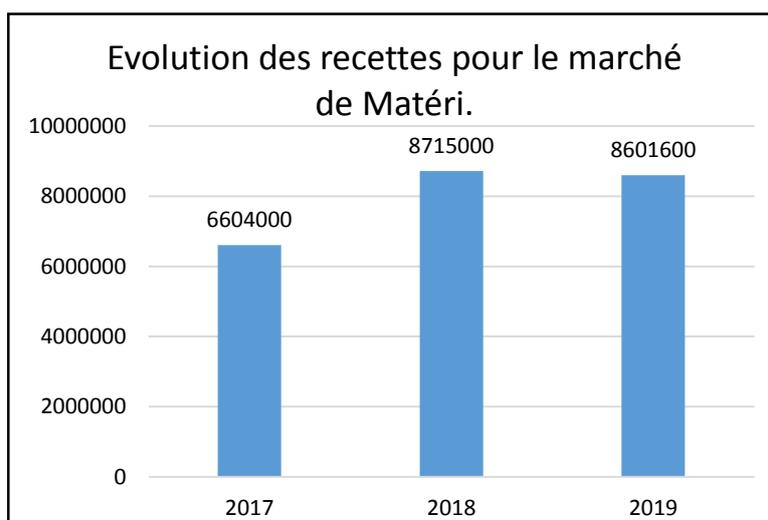


Animaux vendus en 2019 (MAB Matéri)

## 2) **Une amélioration des recettes sur certaines infrastructures marchandes,**

Le suivi statistique permet de proposer une analyse comparative annuelle et mettre en avant le travail d'animation et de sensibilisation menés par l'UDOPER auprès des acteurs des marchés à bétail.

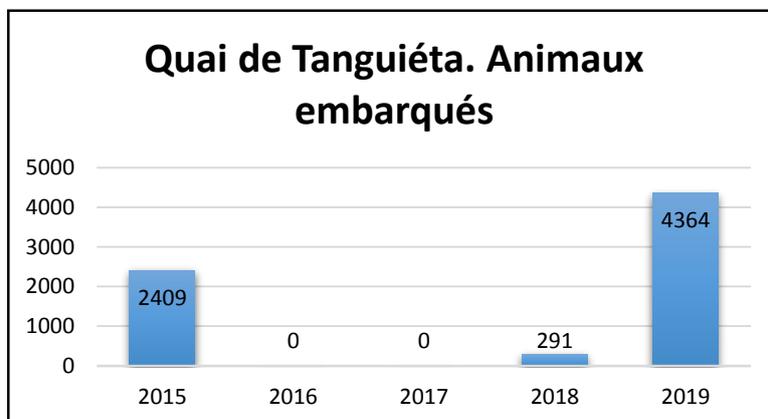
Ainsi, l'analyse comparative du marché à bétail de Matéri sur les 3 dernières années permet de constater une nette amélioration des recettes fiscales ces deux dernières années. En 2017 pour une année, ces recettes s'élevaient à un peu plus de 7 millions de FCfa. Elles étaient de 8 715 000 en 2018 et elles s'élèvent à 8 601 600 pour l'exercice 2019.



## 3) **Une compréhension affinée de la dynamique de la filière**

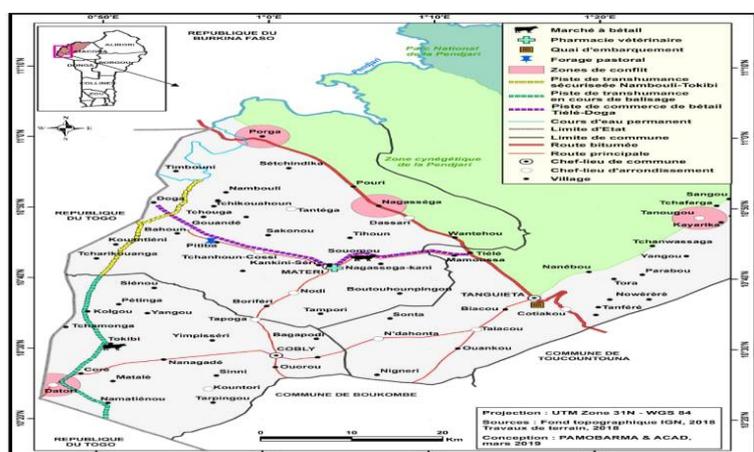
La dynamique de la filière agropastorale ne peut être comprise en la limitant uniquement au territoire de l'EPCI Pendjari. Elle dépend fortement de la situation dans les pays frontaliers que cela soit, en amont, au niveau des pays sahéliens approvisionnant les marchés à bétail lors de la transhumance ou, en aval, du Nigéria principal marché terminal pour les animaux.

Ainsi, au niveau du quai de Tanguiéta les animaux sont embarqués principalement vers Savé dans le département des Collines au Bénin. A Savé, les animaux sont débarqués et sont convoyés à pied vers le Nigéria. Or, à partir de décembre 2015, avec la dévaluation officielle de la naira l'activité d'embarquement du quai va littéralement s'arrêter. Elle va véritablement reprendre en 2019.

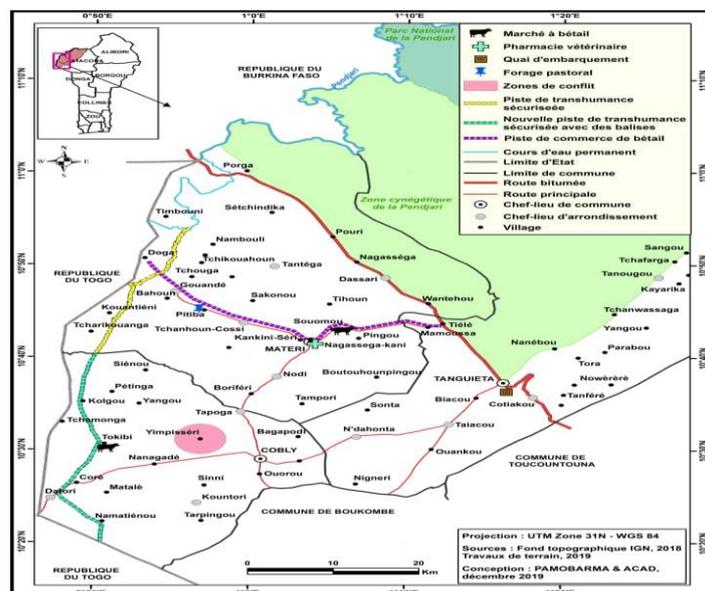


#### 4) Une diminution des conflits,

L'analyse comparée 2018-2019 laisse apparaître une nette diminution des conflits. Là ou en 2018 il avait été relevé plus de 07 conflits, un seul a été répertorié en 2019 (cercles roses sur les cartes ci-dessous).



Zones de conflits en 2018



Zones de conflit en 2019

Certes, cette diminution ne peut pas être exclusivement liée à ce travail d'animation de la filière mené par l'UDOPER. D'une part, d'autres acteurs et programmes interviennent sur ce territoire et participent à la diminution des tensions (exemple de l'ONG Potal men à travers le PREPP) et, d'autre part, les dynamiques des conflits sont souvent très complexes et leurs causes plurifactorielles. Toutefois, il est également certain que l'existence d'aménagements agropastoraux fonctionnels et facilitant la mobilité du bétail et les interventions de l'UDOPER/ANOPER pour pacifier les tensions telles qu'elles ont pu exister sur le marché de Cobyli contribuent à cette diminution des conflits.

#### 5) Un renforcement du positionnement et des capacités de l'OP,

L'ensemble des données présentes dans ce document sont produites par l'UDOPER et présentées lors des ateliers bilan annuels. Ces différentes données permettent de renforcer la reconnaissance des OP auprès des élus mais également des administrés dans leur ensemble. Elles viennent ainsi compléter l'expertise des services techniques de l'Etat. Ces compétences seront renforcées lors des ateliers bilan 2020 grâce au dispositif de suivi-évaluation basé sur koobocollect mis en place dans le cadre du PREDIP C3 (PAMOBARAMA).

#### 6) La consolidation d'une communauté d'intérêt autour de la filière,

L'objectif principal de cette collaboration entre une inter-collectivité et une Organisation d'Éleveurs est d'assurer un développement cohérent et pérenne de la filière agropastorale. Et ce développement est crucial pour le développement socio-économique des territoires. Cette porte d'entrée par les impacts socio-économiques de la filière sur le territoire permet d'associer des acteurs de catégories diverses (élus, ST, OP) autour d'un intérêt commun. Et cette mise en commun ne se limite pas aux élus et aux OP. Ce sont l'ensemble des administrés qui peuvent accéder à ces informations à travers la participation aux ateliers-bilan annuels et la diffusion par communiqués radios des informations principales concernant la filière agropastorale.